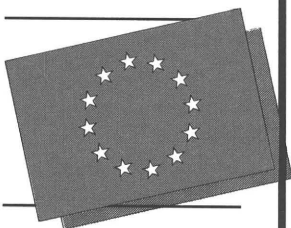


Bulletin mensuel
du Bureau de Presse
et d'Information
pour la Belgique

Commission des
Communautés
européennes



1



2

3



Numéro spécial Jean Monnet

Sommaire

- 2 H. Brugmans
- 3 L'homme de toutes les missions
- 4 A. Coppé
- 6 Objectif 1992
- 10 La „méthode” Monnet
- 11 Transports

1988

L'ANNEE

JEAN MONNET

Le „Père de l'Europe”
aurait eu
100 ans en 1988.

Pour évoquer la mémoire de celui qui a inspiré l'action de tant d'hommes politiques, les chefs d'Etat et de gouvernement ont déclaré, à l'issue du Conseil européen de Bruxelles en juin dernier, l'Année européenne Jean Monnet en 1988. Ce numéro d'EURinfo est spécialement consacré à l'évocation de la mémoire du „Monsieur Europe”, comme l'appelaient les Américains. Discrét mais efficace, idéaliste mais pragmatique, Jean Monnet aura réussi à mobiliser l'attention des „Grands” de ce monde, de Gaulle et Churchill, Roosevelt et Kennedy, dans sa bataille inlassable pour la coopération entre les peuples et la construction européenne. Encore aujourd'hui, la „méthode Jean Monnet” sert d'école aux responsables politiques.

Nous exprimons notre reconnaissance à M. Albert Coppé, ancien membre de la Commission européenne et de la Haute Autorité de la CECA dont Jean Monnet était le premier président et à M. Hendrik Brugmans, recteur honoraire du Collège d'Europe à Bruges, pour leur contribution à ce dossier.

1. J. Monnet avec Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères.

2. Les Mémoires de Monnet ont fait le tour du monde : la couverture de l'édition japonaise.

3. J. Monnet ouvre le Marché commun de l'acier, le 1er mai 1953.

L'ANNEE

JEAN MONNET

Diverses manifestations ont eu lieu ou sont prévues.

A Paris, François Mitterrand a présidé le 9 novembre, la cérémonie de retour du corps de Jean Monnet au Panthéon, en présence des chefs d'Etat et de gouvernement des Douze. Le discours du président français a été retransmis en Eurovision.

Le lendemain, un important colloque s'est tenu à Bruxelles à l'initiative de la Commission européenne. Après le discours d'ouverture prononcé par L. Natali, la matinée a été consacrée à „la méthode Jean Monnet” avec un rapport introductif de F. Duchene suivi d'une table ronde avec MM. E. Davignon, K.H. Narjès, E. Noël et P. Uri. L'après-midi fut ouverte par un rapport de P. Fontaine sur „le comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe”. Une table ronde sur „le comité d'action pour l'Europe aujourd'hui et demain” a rassemblé ensuite MM. Carstens, Colombo, Chaban-Delmas et Kohnstamm. Le colloque s'est achevé par une intervention de Jacques Delors.

De son côté, le Parlement européen organise une cérémonie de commémoration, le 15 novembre à Strasbourg. Les présidents du Parlement, de la Commission et du Conseil des ministres y prendront la parole. Enfin, une journée sur „Jean Monnet et le mouvement syndical” aura lieu le 30 novembre à Bruxelles, avec la participation de leaders syndicaux des Six qui ont joué un rôle dans la construction européenne, des membres de la Confédération européenne des syndicats et du Comité économique et social.



JEAN MONNET : UN CITOYEN DU MONDE TRES PROVINCIAL

Tout au long de sa vie, Monnet est resté égal à lui-même : un Français typique de la France profonde, un démenti vivant pour ceux qui pensent qu'il faut couper ou renier ses racines – nationales et régionales – pour devenir „européen”. Il est toujours resté attaché à son pays et à ses concitoyens, à ceux qu'il rencontrait par hasard et à qui il demandait de réagir à ses plans, à ces bois et ces landes, où il faisait de grandes promenades pour voir clair en lui-même et dans les problèmes à résoudre. Vraiment pas un „cosmopolite” !

Mais, simultanément (et cela n'a rien de contradictoire), il n'a cessé de s'occuper de questions dont la solution ne pouvait plus être trouvée dans un cadre

restreint. Car chaque problème a son propre „espace”, dans les limites duquel il peut être résolu de manière optimale. Les limites peuvent coïncider avec les frontières d'une nation. Mais, en général, il en va autrement. Il faut alors oublier les frontières et considérer des „espaces” qui sont parfois plus petits que l'Etat national (quand il s'agit de minorités, par exemple), mais parfois aussi plus grands. Dans ce dernier cas, des structures supranationales s'imposent.

Il est certes compréhensible, mais tragique que les grandes puissances alliées aient toutes trois lutté séparément pendant la Première Guerre mondiale. La France, la Grande-Bretagne et l'Italie se ravitaillèrent chacune de leur côté, parfois en se concurrençant. Résultat : elles se mirent mutuellement des bâtons dans les roues et portèrent préjudice à la cause commune.

Personne ne s'en aperçut, sauf Jean Monnet. Mais pourquoi aurait-on écouté un homme si jeune (il avait 26 ans en 1914) ? Il parvint néanmoins, avec tact et ténacité, à réunir les Alliés au

sein d'un „pool” de telle manière que chacun en retira un avantage. Personne ne peut dire avec précision de combien d'années la guerre a été ainsi raccourcie, mais les Alliés ont pu de la sorte mieux concentrer leurs forces. Le principe mis en oeuvre était : „faire ensemble ce que l'on ne peut plus réaliser efficacement tout seul”.

A propos de la Seconde Guerre mondiale, Lord Keynes a dit que le bain de sang avait été abrégé d'une année grâce à l'intervention – très discrète – de Jean Monnet.

Il conçut de nouveau une stratégie pratique. Il parvint de nouveau à la mettre en oeuvre. En bref, il fit intervenir les Américains ... avant même qu'ils n'aient déclaré officiellement la guerre à l'Allemagne et à l'Italie. Il persuada le président Roosevelt que Hitler était l'ennemi de tout ce qui nous était cher. Et, lorsque Roosevelt fut convaincu, Monnet lui indiqua la voie à suivre : les Etats-Unis devaient devenir l'arsenal de la liberté. Et c'est en effet ce qui s'est passé.

Toute sa vie, il a dû se battre contre les conceptions et les

Jean Monnet en quelques dates...

1888
Naissance à Cognac

1914 – 1918
Jean Monnet crée le bureau de ravitaillement des Alliés.

1919
Secrétaire général adjoint de la Société des Nations.

1940 – 1943
A Londres, avec le Général de Gaulle, puis à Washington : élaboration du Victory Program avec le Président Roosevelt.

1943
Membre du Comité Français de Libération Nationale à Alger.

1946
Il propose au Général de Gaulle, qui lui en confie la charge, de mettre en place le Commissariat au Plan pour la reconstruction du pays.

1950
Conception du Plan Schuman pour le charbon et l'acier. L'Europe communautaire entre dans la réalité. Jean Monnet est Président de la Haute Autorité qui met en place le premier Marché Commun, celui du charbon et de l'acier.

1955
Création du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe qui rassemble les principaux responsables politiques et syndicaux d'Europe.
Le Comité d'Action jouera un rôle déterminant dans la construction européenne : Traité de Rome, élargissement de la Communauté, union monétaire...

1976
Jean Monnet publie ses Mémoires.

1979
Mort à Houjarray (Yvelines) à 91 ans.



actions imprégnées de chauvinisme. Car l'ère des Etats souverains était définitivement révolue, ce qui signifiait qu'il fallait bâtir une Europe unie sur le plan politique et économique. D'emblée, il s'est rendu compte des carences de la „coopération internationale”. C'était l'enseignement tiré, entre autres, des années passées à Genève comme secrétaire adjoint de la „Société des nations”. Une coopération reposant sur l'indépendance complète de chacun donnait un „droit de veto” permanent à tous les membres. Il en résultait de beaux discours qui ne débouchaient sur aucune décision applicable. Il n'y a aujourd'hui plus de politique possible sans autorité, sans „haute autorité”.

Monnet fut tout sauf un théoricien. Un fédéraliste de la pratique, certainement. Il avait tiré de la réalité concrète la conclusion que la glorieuse souveraineté nationale ne devait plus être exercée individuellement, mais collectivement.

Monnet fut, du point de vue historique, un citoyen du monde. Homme moderne, il pensa à l'échelle des continents et des

sous-continents. Il comprit que le monde moderne était dominé par des continents organisés, comme l'URSS et les Etats-Unis, comme aussi l'Inde et la Chine, avec son milliard d'habitants. Si l'Europe voulait tenir sa place et avoir voix au chapitre, l'unité était une condition sine qua non. Cet homme pratique avait compris l'utopie... du nationalisme, héritage d'une époque révolue.

H. Brugmans

Ancien Recteur du Collège de Bruges



JEAN MONNET

(1888-1979)

L'HOMME

DE TOUTES

LES MISSIONS

Né en 1888 à Cognac, Jean Monnet grandit au contact des Anglais qui viennent acheter le cognac de son père. Dès seize ans, il voyage pour le négoce familial : après deux ans à Londres, le jeune homme découvre la Suède, la Russie, le Moyen-Orient, le Canada et les Etats-Unis. Là, raconte-il dans ses Mémoires, „je rencontrai un peuple dont l'occupation n'était pas de gérer ce qui existait mais de le développer sans trêve”.

Jean Monnet va se faire connaître par son action, pendant la première guerre mondiale, pour coordonner les efforts de guerre de la France et de la Grande-Bretagne. „Envoyé à Londres, je contribuai à réaliser un pool de navires et d'approvisionnement en matières premières qui permit de surmonter en 1917 le péril de la guerre sous-marine”.

La Société des Nations

„Il est urgent d'aboutir à la formation, entre les démocraties alliées, d'une union économique

qui formera le noyau central de l'union des peuples libres”. Dès la fin de la première guerre, Jean Monnet s'affirme le „visionnaire pragmatique” qui réussira, une guerre plus tard, à porter l'Europe sur les fonds baptismaux.

Nommé secrétaire général adjoint de la Société des Nations, il ne tarde pas à découvrir les faiblesses d'une organisation soumise au droit de veto de chacun de ses Etats membres. En 1923, il démis-



Séance de la Haute Autorité de la CECA (A. Coppé figure au dernier rang, à la deuxième place à partir de la gauche).

sionne et fonde à Paris une société financière. On le retrouve ensuite à Varsovie, Bucarest, San Francisco, Stockholm, Shanghai et New York où il est successivement appelé comme expert économique. En 1929, Jean Monnet convoie en noces avec Silvia Bondini.

Une mission historique

L'approche de la guerre l'appelle pour une nouvelle mission : en 1938, le gouvernement français le charge de négocier avec le président Roosevelt l'achat d'avions militaires. C'est à cette occasion que les Etats-Unis se décident à lancer leur production d'armement. En 1941 et 42, Monnet reviendra d'ailleurs à Washington pour conseiller Roosevelt sur la mise en oeuvre du gigantesque programme d'armements „Victory” et la coordination avec la Grande-Bretagne. Après la défaite de juin 1940, il avait tenté

• • •



POUR
MIEUX
CONNAITRE
MONNET

• „Mémoires” de Jean Monnet (1976), éditions Fayard et Le Livre de Poche.

• „Jean Monnet, L'inspirateur” par Pascal Fontaine aux Editions Jacques Grancher, Paris, 1988 (176 pages, prix : 72 FF).

• „Jean Monnet : Un message pour l'Europe”, publication de 11 pages publiée par la Commission européenne, collection „L'Europe notre avenir”. Disponible gratuitement au Bureau de presse, 73 rue Archimède, 1040 Bruxelles.

• L'Association des Amis de Jean Monnet (61 rue de Belles-Feuilles, F-75116 Paris. Tél. 45.01.58.85) met à disposition un dépliant gratuit („1988 Année européenne Jean Monnet”) et une brochure gratuite de 16 pages („Jean Monnet, Images d'une vie”).

• Le Bureau de presse de la Commission, rue Archimède à Bruxelles, met également à disposition du public une exposition „Jean Monnet, un homme, une idée : l'Europe” (15 affiches, format 66/99 cm) et une cassette-video „Jean Monnet” (11 mn.) et une petite brochure „Jean Monnet, un message pour l'Europe”, 12 pages.



BELGIQUE

Siège du Parlement : un plus pour Bruxelles – La Cour de Justice de Luxembourg a donné satisfaction aux partisans de Bruxelles comme siège du Parlement européen, en déboutant la France le 22 septembre. Cette dernière estimait que la résolution d'octobre 1985 du Parlement européen, en faveur de la construction d'un hémicycle dans la capitale belge pour y tenir certains débats d'actualité, violait le pouvoir exclusif des Etats en matière de sièges. La Cour de Luxembourg n'a pas suivi la France mais a reconnu que toutes les sessions plénières du Parlement devaient continuer à se tenir à Strasbourg.

Prix NIKE – La R.T.B.F. a remporté le deuxième des trois prix NIKE décernés par la Commission, le 8 octobre au cours d'une soirée de gala à Bruxelles, pour récompenser les émissions de télévision qui ont le mieux mis en valeur le rôle de la femme dans la société moderne. Cette action s'insère dans le cadre de l'Année européenne du cinéma et de la télévision. Le prix d'une valeur de 8.000 Ecus a été remis à A. Remiche-Martynow pour „Tan dura es la vida”, une fiction sur la lutte d'une chilienne pour la survie des enfants de son pays. Le premier prix a été remporté par la B.B.C. et le troisième, par la Z.D.F.

Train Moscou-Bruxelles – Les 300 jeunes Soviétiques qui séjourneront en Belgique du 8 au 15 novembre 1988 (en réplique à l'opération du train Bruxelles-Moscou-Pékin de juillet 87) seront reçus, le 10 novembre, par Jacques Delors ou Willy De Clercq, et Lord Plumb, président du Parlement européen. Cette manifestation est organisée par le C.R.I.J.W. (Comité pour les relations internationales de jeunesse de la Communauté française).

• • •
sans succès de faire accepter par Pétain un projet d'union entre la France et la Grande-Bretagne, appuyé par Churchill et de Gaulle.

Une vision de l'Europe

Membre du gouvernement de la France libre, Monnet déclare dès 1943 à Alger : „Il n'y aura pas de paix en Europe si les Etats se reconstituent sur une base de souveraineté nationale, avec ce que cela entraîne de prestige et de protection économique. (Ils) sont trop étroits pour assurer à leurs peuples la prospérité... Cela suppose qu'ils se forment en une fédération, ou une „entité européenne” qui en fasse une unité économique commune”.

Nommé chef du Commissariat au Plan en 1946, Jean Monnet s'attelle d'abord à la reconstruction de la France, avec le „plan Monnet” pour lequel il obtient – une première en France – la coopération des organisations patronales, des syndicats et de l'Etat.

L'engagement de la guerre froide en 1950 l'inquiète : pour éviter un nouvel affrontement, „je ne voyais qu'un remède, nous lier sans retour avec l'Allemagne dans une entreprise solidaire à laquelle nos autres voisins se joindraient”. Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, accepte sa proposition rendue publique par sa déclaration du 9 mai 1950 : le charbon et l'acier sont choisis comme première assise d'une fédération européenne. C'est à Monnet que revient la présidence de la conférence des Six à Paris qui aboutit à la signature, le 18 avril 1951, du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). L'inspirateur de la CECA devient tout naturellement président de

la Haute Autorité en 1952, fonction qu'il exercera jusqu'en 1955.

De la C.E.D. au Marché commun

„J'ai toujours pensé que l'Europe se ferait dans les crises” dit Monnet en 1954. Son projet de Communauté européenne de la défense vient alors d'être rejeté par l'Assemblée nationale française.

Pour relancer l'Europe, Jean Monnet se concerta avec le ministre belge des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak. „Ci-joint votre enfant” dira ce dernier à Monnet, quand le mémorandum du Bénélux sur la création du Marché commun aura été adopté par les Six à Messine, en mai 1956. Le comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, créé par Monnet six mois plus tôt, déclenche une vaste action pour faire aboutir les résolutions de Messine. Resté actif après la signature du Traité de Rome, Monnet a notamment élaboré le projet d'un „gouvernement européen provisoire” en 1972 qui joua un rôle important dans la création du Conseil européen.

Déclaré „citoyen d'honneur de l'Europe” par ce dernier en 1976, cet homme au passé fabuleux s'est consacré à la rédaction de ses Mémoires avant de s'éteindre, le 16 mars 1979, à l'âge de 91 ans.

JEAN MONNET : TEL QUE JE L'AI CONNU ET TEL QU'IL EST MOINS CONNU

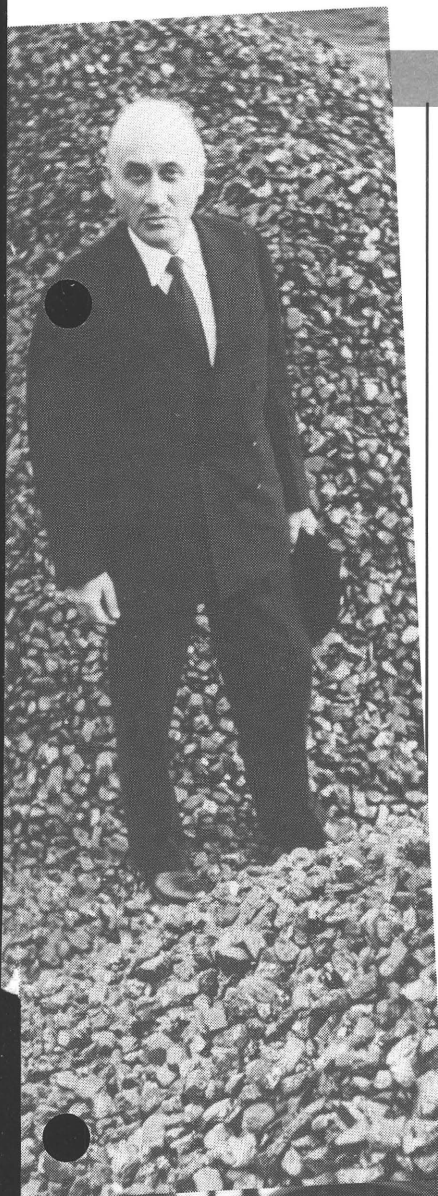
Les lignes que Jean Monnet me consacre dans ses Mémoires peuvent paraître ambiguës : „venu pour défendre les intérêts de son pays qu'il croyait menacés par le poids des grands, il devint un des plus ardents défenseurs du traité et de la règle de la majorité ! „Trente-six ans après la fondation

de la CECA, je n'ai pas à rougir de ce compliment un peu „compliqué” parce qu'en effet, comme ancien ministre des affaires économiques de Belgique, je me rends compte de la faiblesse de la position de l'industrie charbonnière belge et comme la conjoncture était bonne, je voulais permettre à notre industrie de profiter de sa position marginale, mais Jean Monnet ne comprenait pas ma position qu'il qualifiait de trop „libérale”.

Pour ce qui concerne la pratique du vote au sein de la Haute Autorité, Jean Monnet aura pu constater au cours des années de vie collégiale que j'étais toujours celui qui, après un long échange de vues, disait : „M, le Président, toutes les positions sont maintenant connues, votons !” Jean Monnet, lui, visiblement, surtout au début, n'aimait pas beaucoup le vote, et je me demandais quelquefois pourquoi.

La description que Jean Monnet fait de sa famille permet de mieux comprendre sa façon d'être





et surtout sa façon de se sentir d'égal à égal avec n'importe qui. En parlant de ses grands-parents, il dit „Si j'ai été dans mes rapports avec mes contemporains peu porté au respect, c'est sans doute parce que j'ai recherché et rarement trouvé des êtres à l'image de ces caractères si nobles et si simples". Il se sentait toujours à l'aise et je ne l'ai vu nerveux que lorsqu'il devait prononcer un discours devant ce qui à l'époque s'appelait encore l'Assemblée Commune. On sentait qu'il avait été préparé pour tous les contacts sauf pour un contact avec une assemblée politique. On n'était pas trop étonné quand il racontait à titre d'anecdote une réflexion de Mme Tchang Kai Check à son sujet : „the generalissimo likes you... because there is something chinese in you". Il y avait, en effet, quelque chose de Chinois en lui.

Comment est venue la première idée de construire une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ? Elle est



Albert Coppé
Ancien membre de la Haute Autorité de la CECA.



vraiment venue de lui et d'une façon inattendue. M. Hirsch entre dans le bureau de M. Monnet au moment où celui-ci penché sur une carte de l'Europe a les doigts de sa main droite largement écartés sur la carte de l'Europe occidentale à l'endroit où se trouve la Ruhr et la Lorraine : „cela, dit Jean Monnet, ne devrait être à personne". La CECA est donc née à rebours, c'est-à-dire d'un effort pour soustraire les grandes entreprises productrices de charbon et d'acier à l'autorité de gouvernements nationaux. De là, la démarche vers une autorité supranationale avec l'acceptation de la règle de la non-discrimination.

La méthode Monnet ? Oui, il y avait une méthode Monnet, c'était celle de l'approche pièce par pièce lente et tranquille comme si on avait tout le temps qu'on voulait. Il croyait aux institutions. Monnet était, si je puis risquer une formule hardie, encore plus institutionnaliste qu'Européen. „Les hommes sont imprévoyants, il n'y a que les institutions qui soient sages" me disait-il un jour et on sentait que sa confiance dans les institutions venait du fond de sa vision des choses.

Un point saillant dans sa méthode : il pensait en parlant et il intégrait à fur et à mesure les réflexions de l'autre dans sa propre pensée ce qui retardait quelquefois considérablement la démarche intellectuelle. C'était le prix que ses collègues devaient payer à l'homme à qui son père disait : „N'emporte pas de livres, parle aux gens". Aussi sa bibliothèque était-elle peu fournie – avec une exception cependant : un nombre anormalement élevé de livres sur Lenine et, la aussi, je me demandais quelquefois pourquoi...

Formation à l'Europe – Un certificat d'études européennes d'un an est proposé cette année à Mons. Des fonctionnaires européens et enseignants universitaires dispenseront 128 heures de cours sur les différents aspects de la politique européenne, y compris les financements communautaires et l'intégration de la Wallonie dans l'Europe. L'accès au certificat n'est pas soumis à la détention d'un diplôme quelconque. Une formation complémentaire permet aussi d'obtenir un brevet d'animateur européen. Inscription au cours : 500 FB. Information : Direction générale des Affaires culturelles du Hainaut, rue A. Warocqué 83, 7.100 LA LOUVIERE. Tél. 064.22 93 88.

Textile : importation illégales ?

– Dans une réponse à une question de la députée européenne Marijke van Hemeldonck, la Commission estime que certaines exportations de textiles des Pays-Bas vers la Belgique ne sont pas conformes au règlement de 1982 sur le régime de perfectionnement passif économique (PRP). Ce régime permet, dans la limite de contingents, de réimporter en franchise des articles d'habillement produits par des firmes de la Communauté mais avec une part de fabrication réalisée dans des pays tiers.

Entraves aux frontières – Dans une question à la Commission, le député européen Ernest Mühlen (Luxembourg) fait état des tracasseries aux postes de douane belges subies par certaines entreprises luxembourgeoises. Ainsi, celles qui doivent réaliser des entretiens d'appareils vendus à des clients belges sont obligées d'acquitter la T.V.A. ou de déposer des cautions pour les pièces de rechange et les outils nécessaires à leur activité. Dans sa réponse, la Commission rappelle que ces formalités devraient disparaître avec le marché unique. En attendant, elle va proposer d'élargir et simplifier le règlement de 1983 concernant les marchandises exportées en vue d'une utilisation temporaire dans un Etat membre.

JACQUES DELORS
PRESIDENT
DE LA COMMISSION
EUROPEENNE

PAS DE PROGRES
ECONOMIQUE
SANS COHESION SOCIALE

Trop de polémiques entretenues à propos de „1992”, trop d'inquiétudes proviennent du fait que nous ne clarifions pas suffisamment les questions qui nous occupent face au défi économique, face au chômage massif qui mine nos sociétés. Il me faut donc rappeler que les douze chefs d'Etat et de gouvernement se sont fixés comme objectif l'union politique, l'union européenne. Sous quelle forme, cela n'est pas indiqué. Mais peut-on concevoir une union politique sans que soient traitées et abordées en commun, sans que fassent l'objet d'un accord, non seulement les questions liées à la création d'un grand marché sans frontières, mais aussi les problèmes sociaux, les problèmes de société, d'environnement et d'autres ? Que signifierait une union européenne, si elle devait se limiter à un marché ?

Il n'y a pas de progrès social sans réussite économique. Mais il n'y a pas non plus de prospérité économique sans cohésion sociale. Ces deux principes très simples, nous essayons de les transposer au niveau européen. La dimension sociale de la construction européenne n'est pas une invention de la bureaucratie „bruxelloise”. La dimension sociale fait partie intégrante de notre personnalité européenne.

Je veux rappeler les quatre principes sur la base desquels nous travaillons dans le respect des orientations politiques décidées par les chefs d'Etat et de gouvernement.

1) Il faut plus de compétition en Europe, cela nous stimulera. Mais pas de compétition sans coopération : entre les entreprises dans le domaine de la recherche et de la technologie, entre les Etats en politique macro-économique, entre les banques centrales dans le domaine monétaire.

2) Il faut supprimer les entraves aux échanges. Mais il n'y a pas de marché qui fonctionne sans un minimum de règles. L'Acte Unique, la modification du Traité de Rome, est l'expression d'une société civilisée qui veut donner à chacun sur le marché sa chance et la possibilité de se défendre.

3) La subsidiarité : ce qui peut être fait le mieux à l'échelon local, régional et national ne doit pas être fait au niveau communautaire. La Commission de Bruxelles ne doit édicter des règles que là où c'est indispensable.

4) Le respect de la diversité : nous ne ferons pas l'Europe selon un modèle unique.

C'est ainsi que la dimension sociale entre dans les faits dans notre Europe. Elle est déjà un fait et pas seulement une intention proclamée. Tout d'abord les politiques d'accompagnement de la réalisation du grand marché de 1992 ont pour but de donner à chaque région de la Communauté ses chances dans le monde de demain. Deuxième aspect important de notre action : l'harmonisation des conditions de travail au sens de l'article 118 A du „nouveau” Traité de Rome. Il s'agit notamment de l'hygiène, de la santé et de la sécurité. Il ne s'agit pas de réduire les standards les plus élevés et d'augmenter les standards les plus bas, mais plutôt de maintenir les standards les plus élevés et de permettre à ceux qui ont les standards les plus bas de monter peu à peu. Troisième phase de notre politique sociale : nous avons proposé aux gouvernements et aux partenaires sociaux que l'on institue une société de droit européen. Ce projet permet aux organisations syndicales et aux travailleurs de choisir le modèle de participation qui leur convient le mieux.

L'Europe est un grand idéal de fraternité et de solidarité. Notre conception de la construction

•
OBJECTIF 92
•
PERSPEKTIVE 1992
•
TARGET 92
•
OBJETIVO 92
•
OBIETTIVO '92
•
DOELSTELLING '92
•
OBJECTIVO 92
•
ΣΤΟΧΟΣ 92
•
PERSPEKTIV 1992
•

de l'Europe est de faire en sorte qu'elle soit un instrument utile pour permettre aux pays européens de demeurer dans le peloton de tête sur le plan économique, de défendre leur indépendance, leur autonomie et leur liberté.

(Extrait d'un discours, Cologne, 23 septembre 1988)

DECISIONS

ENVIRONNEMENT ET GRAND MARCHÉ

Au nom de l'environnement, un Etat membre de la Communauté européenne peut faire des entorses au principe de la libre circulation, mais il doit respecter certaines limites. Ainsi la Cour de Justice de la Communauté a reconnu au Danemark le droit d'imposer un système de consigne obligatoire aux importateurs et aux revendeurs de bouteilles non conformes aux modèles agréés par les

autorités nationales. La législation „écologique” danoise n'autorise en effet que des emballages réutilisables et agréés.

Mais les juges européens ont estimé que „Copenhague” était allé trop loin en restreignant à 3000 hectolitres par producteur et par an la quantité de boissons en bouteilles non agréées pouvant être vendues dans le pays.

L'INFORMATION ELECTRONIQUE AU SERVICE DES TRANSPORTS

Les entreprises de transport de la Communauté européenne et de l'Association européenne de libre-échange (Norvège, Suède, Finlande, Islande, Suisse, Autriche) devraient à l'avenir pouvoir communiquer entre elles par l'informatique au lieu d'avoir recours au papier. Des projets-pilotes allant dans ce sens ont été lancés le 7 septembre 1988 dans le cadre du programme COST (COopération européenne dans le domaine de la recherche Scientifique et Technique).

Il s'agit de tester dans la pratique un système reposant sur des messages normalisés décrivant les diverses opérations. La Commission européenne estime que cette formule pourrait permettre de réaliser des économies de 3 à 4 % sur les frais d'expédition.

LES CONTROLES ONT DES LIMITES

Contrôler systématiquement aux frontières entre deux pays membres les papiers qui accompagnent une cargaison de viande, ce n'est pas contraire aux règles communautaires actuelles - en attendant l'abolition des formalités frontalières lors de l'achèvement du marché unique. Mais faire ouvrir tous les camions de viande - de volaille en l'occurrence - pour une inspection vétérinaire, cela équivaut à restreindre les échanges entre pays de la Communauté - ce que le Traité de Rome, la „constitution” de l'Europe des Douze, interdit formellement. En mettant ainsi les choses au point dans un arrêt du 20 septembre 1988, la Cour de Justice de la Communauté européenne a donné raison à un exportateur néerlandais dont les camions frigorifiques étaient régulièrement ouverts

pour inspection par les autorités allemandes à la frontière entre les deux pays. A la suite de plaintes pour des affaires du même genre, en août 1988, la Commission européenne avait affirmé que les inspections vétérinaires systématiques aux frontières intérieures n'avaient aucune efficacité et pouvaient provoquer la perte de chargements entiers.

LES CONSEQUENCES SOCIALES DE „1992” A L'ETUDE

1992” et au-delà : de nouvelles occasions d'agir pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en Europe”. Ainsi s'intitule le programme pour les années 1989-1992 de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail à Dublin, qui étudie depuis près de douze ans les problèmes liés au travail à l'échelle de la Communauté. Ce programme, adopté le 9 septembre 1988, porte sur six grands thèmes : le dialogue patron-syndicats ; la transformation de la vie au travail ; la promotion de la santé et de la sécurité ; la protection de l'environnement ; l'amélioration du niveau et de la qualité de la vie ; enfin les technologies de l'avenir.

INITIATIVES

UN CODE EUROPEEN DES CARTES DE PAIEMENT

Pour stimuler l'utilisation sans frontières des cartes de paiement et du paiement électronique, la Commission européenne a proposé aux banques de la Communauté, mi-septembre 1988, une sorte de code européen énonçant quelques principes à respecter à l'égard des consommateurs.

Ainsi les banques devraient :

- établir pour l'utilisation des cartes des conditions générales claires et complètes ;
- permettre au consommateur de signaler une perte ou un vol 24 heures sur 24 ;
- limiter la responsabilité du titu-

laire de carte, en cas de perte ou de vol, à la période qui précède la déclaration à l'organisme bancaire.

Pour l'instant, ce minicode européen prend la forme d'une simple recommandation ; la Commission européenne donne aux banques un an pour l'appliquer de leur plein gré. Ensuite, après un examen de la situation, elle décidera le cas échéant de proposer des mesures contraignantes.

PRIORITE A LA SANTE ET A LA SECURITE AU TRAVAIL

Si les ministres des affaires sociales restent fidèles aux intentions qu'ils ont manifestées le 20 septembre 1988 à Athènes, plusieurs directives européennes intéressant la santé et la sécurité sur les lieux de travail seront adoptées en décembre et le reste des directives proposées dans ce domaine par la Commission européenne suivra au cours du premier semestre de 1989.

Ces propositions constituent un aspect important de la „dimension sociale” du grand marché, sur laquelle la Commission européenne a précisé ses intentions dans un programme de travail présenté le 7 septembre 1988 par le vice-président chargé des affaires sociales, Manuel Marin. Outre les normes minimum en matière de santé et de sécurité au travail, ce programme prévoit des mesures visant à éliminer les derniers obstacles à la libre circulation des travailleurs, ainsi que des aides aux catégories sociales et aux régions en difficulté ou susceptibles de pâtir de l'ouverture des frontières. En revanche, la Commission n'envisage pas d'harmoniser les lois sociales et les conditions de travail de „Lisbonne à Copenhague”.

LE PARLEMENT EUROPEEN EXIGEANT SUR LA VOITURE PROPRE

Par 243 voix contre 63 et 14 abstentions, le Parlement européen a adopté, le 14 septembre 1988, une résolution réclamant pour les voitures de moins de 1,4 litre de cylindrée des normes de pollution identiques à celles prévues pour les modèles plus puissants, ce qui va plus loin que les propositions

de la Commission européenne. Pour leur part, les ministres des Douze ne sont pas encore parvenus à adopter une position commune quant à des normes européennes applicables aux dégagements toxiques émis par les petites voitures. L'accord qui s'était esquissé fin juin 1988 a été remis en cause par le gouvernement français. Plusieurs constructeurs automobiles, en particulier en France, craignent que l'adoption de normes sévères n'ait un impact très négatif sur les prix. Le Parlement européen propose une dérogation de deux ans pour les constructeurs en mesure de prouver l'existence de problèmes techniques ou économiques. Les euro-députés veulent en outre encourager les marques à ne pas faire usage de la dérogation et inciter les automobilistes à mettre leur vieille voiture polluante à la casse lors de l'achat d'un modèle „propre”.

POUR UN „FBI EUROPEEN”

L association irlandaise des sergents et inspecteurs de police demande la mise sur pied d'une force de police européenne sur le modèle du FBI américain, qui serait surtout chargée de rechercher les trafiquants de drogue. L'association estime que les préparatifs pour „1992” ne tiennent pas compte des facilités que la libre circulation procurerait aux criminels.

Pour sa part, l'Union internationale des fédérations de policiers a des réflexes beaucoup moins européens, puisqu'elle s'est prononcée contre le projet d'Europe sans frontières lors d'une réunion tenue à Londres le 24 août 1988. Le vote n'a été toutefois acquis qu'à une voix de majorité : ont voté contre „l'Europe 1992” des délégués britanniques et danois principalement, alors que le camp des „pour” était mené par les délégués allemands et français.

La Commission européenne a déjà eu l'occasion de souligner que les contrôles aux frontières intérieures ne constituent pas le meilleur moyen de lutte contre la criminalité et que la suppression de ces frontières devra de toute façon s'accompagner d'un renforcement des contrôles aux frontières extérieures du grand marché.

EN BREF

- En plus de douze ans de libre circulation, 1 % seulement des médecins de la Communauté européenne se sont installés dans un autre pays membre. Les experts présents au **congrès des internes et des chefs de clinique** tenu à Strasbourg du 15 au 17 septembre 1988 ne s'attendent pas à de grandes migrations lors de la libération de l'ensemble des professions médicales.

- La préparation du pays à l'Europe de demain constitue l'une des deux grandes priorités – avec la lutte contre le chômage – du gouvernement néerlandais pour l'année 1988/89. D'après le discours du trône prononcé le 20 septembre 1988 par la **Reine Beatrix**, cela devrait se traduire par un allègement des impôts directs et indirects, notamment de la TVA, ainsi que des cotisations sociales versées par les employeurs.

- Le gouvernement portugais aura lui aussi son secrétariat d'Etat à l'Europe 1992. Mis sur pied au sein du ministère des affaires étrangères, il sera chargé d'**une campagne d'information et de mobilisation annoncée par „Lisbonne”** le 8 septembre 1988.

- Le ministre belge des finances, Philippe Maystadt, a mis à l'étude **une réforme de la Bourse de Bruxelles** envisagée dans la perspective de l'Europe de „1992”; en même temps, le ministre a créé au sein de son département un groupe de travail „Fiscalité 1992” chargé d'examiner les implications des propositions de la Commission européenne dans ce domaine.

- Les Néerlandais aussi ont maintenant leur service de renseignements téléphoniques „1992”. Depuis le 21 septembre 1988, en composant le **06-8392**, les entreprises et les particuliers trouvent réponse aux questions qu'ils se posent sur le grand marché. Le ministre néerlandais des affaires économiques, Rudolf de Korte, initiateur du projet, a également lancé une lettre d'information consacrée à „1992”, baptisée „Eurobulletin”.

„1992”

VU DE L'EXTERIEUR

UN MODE D'EMPLOI POUR LES ENTREPRISES AMERICAINES

Attaquer le marché européen tout de suite ; s'implanter solidement dans un pays de la Communauté pour pouvoir vendre ensuite dans l'ensemble du grand marché sans frontières ; s'associer avec des firmes européennes pour pouvoir profiter des aides communautaires à la recherche. Voilà quelques-uns des conseils que donne le quotidien d'affaires „Wall Street Journal” du 12 juillet 1988 aux chefs d'entreprise d'outre-Atlantique dans un mini-mode d'emploi de l'Europe 1992. Le journal leur recommande également de mettre sur pied une stratégie continentale et ... d'apprendre les langues étrangères.

LES JAPONAIS PRENNENT 1992 TRES AU SERIEUX

Bien que le ministère japonais du commerce international et de l'industrie (MITI) considère le projet „1992” comme „fondamentalement positif”, les milieux du gouvernement et de la haute administration à Tokyo craignent que les Européens ne cherchent à se suffire à eux-mêmes et à écarter les importations japonaises. En tout cas les responsables politiques nippons prennent le grand marché européen très au sérieux, de même

que leurs compatriotes chefs d'entreprise, qui révisent leur stratégie européenne en conséquence. L'organisme japonais du commerce extérieur JETRO s'attend à voir le nombre des firmes nippones implantées dans la Communauté dépasser 500 d'ici un ou deux ans, contre seulement 280 fin 1987. De nombreuses sociétés japonaises ont l'intention de confier à un établissement unique l'ensemble de la commercialisation de leurs produits dans la Communauté. Des géants japonais, comme le sidérurgiste Kobe ou le spécialiste des fermetures à glissière, Yoshida, envisagent de créer des divisions recherche en Europe.

Quant à un autre „grand”, Toyota, il attend que la Commission européenne définisse une politique communautaire de l'automobile pour déterminer sa propre approche du marché unique. On peut relever enfin le projet de Fuji de faire fabriquer en France des voitures particulières, avec l'intention explicite de se préparer pour „1992”.

LE GRAND MAGHREB S'INSPIRE DE L'INTEGRATION EUROPEENNE ...

Le projet de Grand Maghreb, préparé à Alger les 13 et 14 juillet 1988 par de hauts responsables de l'Algérie, de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie, prend pour modèle la Communauté européenne à bien des égards : les cinq pays d'Afrique du Nord envisagent d'établir entre eux la libre circulation des personnes et des biens, une carte d'identité unique et la coopération technologique. Le ministre algérien des affaires étrangères considère la construction européenne comme „source d'inspiration et d'émulation”.

UNE „ZONE ECU” POUR L'AFRIQUE ?

Selon le Président du Gabon, Omar Bongo, la Communauté européenne devrait mettre au point, dans la perspective de 1992, un système analogue à la zone franc pour tous les pays afri-

cains qui lui sont associés. M. Bongo craint qu'une intégration monétaire européenne ne remette en cause la stabilité monétaire dont bénéficient les pays africains de la zone franc ; leur monnaie, le franc CFA (Communauté française d'Afrique) est indexé sur le franc français.

LES INQUIETUDES DE MOSCOU

Il n'est pas exclu qu'une extension relative du marché intérieur des pays membres de la CEE les désintéresserait des marchés de l'Europe de l'Est, diminuant ainsi le stimulant économique, l'un des plus puissants, à la suppression de la division militaire de l'Europe. C'est ainsi qu'un journaliste aux Dernières Nouvelles de Moscou, publication considérée comme proche de M. Gorbatchev, exprime son inquiétude devant le projet de marché unique, dans un article publié par le journal français „Libération” du 29 août 1988. Pour lui, „le défi majeur du projet „1992” se situe hors du domaine économique”.

LE „NON” DE LA SUISSE A L'ADHESION

Adhérer à la Communauté européenne poserait trop de problèmes ; il n'en est donc pas question ; mais rester en-dehors du grand marché de „1992” coûtera cher au pays. Voilà en substance les conclusions d'un rapport du gouvernement fédéral suisse publié le 13 septembre 1988. D'après le rapport, la politique agricole et la neutralité empêchent la Suisse de se joindre aux Douze ; mais le maintien de la Confédération en-dehors de la Communauté mettra sans doute en difficulté les petites et moyennes entreprises n'ayant pas de succursales dans l'Europe communautaire.

QUELLE HARMONISATION POUR LA TVA ET LES TAXES SUR L'ALCOOL, LE TABAC ET L'ESSENCE ?

Nous avons fait un pas en avant, mais nous n'avons pas encore trouvé de solution défi-

nitive au rapprochement de la fiscalité indirecte.” Voilà comment le ministre grec des finances, Panayotis Roumeliotis, a résumé le premier débat consacré par les Ministres des Douze aux propositions de la Commission européenne en la matière lors d'une réunion informelle organisée à Elounda (Crète) les 17 et 18 septembre 1988.

M. Roumeliotis, qui présidait la séance, le Président de la Commission Jacques Delors et son collègue chargé du marché intérieur Lord Cockfield ont tous trois insisté sur le caractère „franc” de cet échange de vues. Le ministre grec a noté que „la plupart des délégations estiment l'harmonisation des législations en matière de fiscalité indirecte nécessaire à l'achèvement du grand marché.” A présent, Lord Cockfield va rencontrer un par un des représentants personnels des ministres des finances des Douze. La Commission est „prête à affiner” ses propositions, a précisé le Président Delors.

La Commission prévoit pour l'instant d'harmoniser la TVA par un rapprochement des taux : au lieu des taux actuels s'étalant de 0 à 38 %, il n'existerait plus qu'un taux normal se situant entre 14 et 20 % et un taux réduit allant de 4 à 9 % ; chacun des Douze choisirait à l'intérieur de ces fourchettes. Quant aux taxes sur les alcools, tabacs et produits pétroliers, elles seraient unifiées sur la base d'une moyenne communautaire.



ENTREPRISES

La bataille de la qualité – C'est l'objectif que se donne la „European Foundation for Quality Management” créée le 25 septembre, par 14 chefs de grandes entreprises européennes (Philips, Dassault, British Telecom, Fiat, etc.). Dotée d'un budget de 600.000 Ecus, la fondation organisera des ateliers, tables rondes, visites d'entreprises, des programmes de recherche et d'éducation ainsi qu'un prix européen de la qualité et une banque de données. Siège de l'E.F.Q.S. : Groenewoudsweg 1, P.O. Box 218, Building VO-p, NL 5600 Eindhoven. Tél. / 3140 78 47 90.

Avec Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères.

LA "METHODE MONNET"

„Jean Monnet travailla inlassablement et volontairement dans l'ombre des Grands de ce Monde, trouvant la bonne idée, prenant son bâton de pèlerin pour convaincre, n'hésitant pas à mettre vingt fois sur le métier l'ouvrage” écrit Jacques Delors, dans sa préface à la biographie récente de Jean Monnet écrite par Pascal Fontaine (1). „Ce fut un des secrets de sa réussite. Cela demeure un guide pour la réflexion et l'action de tous ceux qui

les pays membres trouveraient leur avantage” expliquait-il récemment dans une interview au „Soir”.

L'humilité

Jean Monnet „a été habité par la certitude qu'il existe toujours un intérêt commun entre les hommes quels que soient les différents qui les opposent; cet intérêt doit être défini et organisé” explique Pascal Fontaine dans son ouvrage.

La force du „Charantais” était de chercher „toujours le commun dénominateur entre les acteurs politiques, économiques et sociaux”, précise Jacques Delors, et de refuser „tout dogmatisme”, de „décourager les débats théologiques entre fédéralistes, unionistes et fonctionnalistes”, tout en „s'adaptant à l'humeur du temps ... et des gouvernements”.

Lui-même avait une profonde méfiance de „l'ivresse que risquait d'engendrer l'exercice d'un pouvoir”. Mieux vaut, pour qui cherche à faire passer ses idées, travailler dans l'ombre : „Si la concurrence était vive aux abords du pouvoir, observe Monnet, elle était pratiquement nulle dans le domaine où je voulais agir, celui de la préparation de l'avenir qui, par définition, n'est pas éclairé par les feux de l'actualité. Ne gênant pas les hommes politiques, je pouvais compter sur leur appui”.

La force de l'idée

Une idée simple, un bilan clair et la persévérance dans l'action étaient les trois fondements de sa méthode, comme il l'explique lui-même dans ses Mémoires : „Les affaires d'Etat n'ont pas besoin de l'appareil secret, du grouillement d'émissaires et d'intrigues dont on les entoure dans la réalité et encore plus dans la légende. Les choses les plus importantes sont généralement simples, elles le sont si on veut qu'elles le soient. (...) C'est d'ailleurs parce qu'elles sont souvent gênantes qu'on dédaigne les idées simples. Le bilan des besoins et des ressources, qui devrait être une vérité première de toute gestion, est la dernière des choses que les administrations se déci-

dent à faire. (...) Rien de ce que l'on doit faire pour atteindre l'objectif qu'on s'est fixé n'est secondaire”. Monnet a aussi insisté sur l'importance de créer un climat de confiance entre les hommes et d'agir sur l'environnement du problème plutôt que de l'affronter de face : „Au lieu d'user mes forces sur ce qui résiste, je cherche ce qui, dans l'environnement, crée la fixation et je le change : c'est quelquefois un point secondaire, et souvent un climat psychologique”.

Un visionnaire pragmatique

„Il n'était pas qu'un pragmatique, même s'il savait utiliser à merveille les faits qui s'imposent, y compris les contraintes extérieures. (...) Il était aussi un visionnaire, lucide sur le monde à venir” explique Jacques Delors.

Jean Monnet pourfendait „l'égoïsme de l'homme et des nations”, souvent dû à „une connaissance imparfaite des problèmes des autres”. Lucide, il ajoute : „je n'ai jamais pensé qu'on pouvait changer la nature des hommes. Mais en modifiant le contexte dans lequel ils agissent, en leur donnant les mêmes règles, les mêmes institutions démocratiques, on peut les amener à se comporter différemment les uns vis-à-vis des autres”. „Révolutionnaire pacifique” comme le note Pascal Fontaine, il parlait souvent de „changement” ou „ferment de changement” : „L'histoire de l'unification européenne montre que quand les hommes se convainquent qu'un changement est en train de se produire, créant ainsi une situation nouvelle, ils révisent leur point de vue et agissent avant même que cette situation soit complètement réalisée”. Jacques Delors a bien retenu la leçon : „En fixant à 1992, la date de l'achèvement du marché intérieur, la Commission Delors a introduit ce fameux „ferment de changement” dans les mentalités européennes, observe P. Fontaine. Chacun connaît l'échéance, évalue les conséquences à en tirer dans son activité et modifie dès lors son attitude pour y faire face”.

(1) Voir références p. 3. Pascal Fontaine, fut le dernier assistant de Jean Monnet. Il est actuellement fonctionnaire au Parlement européen.



veulent travailler pour un idéal qui transcende les divisions stériles et les obstacles désuets”.

Le président de la Commission européenne s'est ainsi inspiré de la ligne de conduite forgée par son aîné pour trouver l'idée du grand marché de 1992. „Mon propos était : comment la Commission peut-elle contribuer à relancer la construction européenne ? Elle ne pouvait le faire que selon les principes indiqués par Jean Monnet et éprouvés par l'expérience, c'est-à-dire sur la base d'un consensus. Quel était le sujet qui, seul, recueillait l'agrément de tout le monde ? La réalisation d'un vrai marché commun où tous

AU JOUR LE JOUR

■ 17 et 18 septembre

Marché intérieur – Réunis en Crète, les ministres des Finances de la Douze se prononcent majoritairement pour les propositions de la Commission européenne concernant la suppression des frontières fiscales d'ici à 1992 (TVA et droits d'accises). La Grande-Bretagne maintient toutefois son opposition et la France, le Danemark, le Luxembourg et la Grèce ont des réserves sur des aspects particuliers.

■ 19 et 20 septembre

Marché intérieur – Les ministres du Travail et des Affaires sociales s'entendent, à Athènes, sur la nécessité d'une harmonisation des dispositions sociales dans le cadre du grand marché mais qui devra tenir compte de la diversité des situations et des traditions nationales.

■ 21 septembre

Energie – La Commission présente une communication sur les perspectives de l'industrie de raffinage d'ici à 1995 où elle dénonce des déséquilibres régionaux considérables et formule des recommandations visant à porter partout les taux d'utilisation des capacités à 80 %.

Europe des citoyens – La Commission propose de renforcer la coopération communautaire en matière de protection civile par la mise en place de banques de données, d'un numéro d'urgence unique pour toute la CE, de nouveaux services ainsi que le lancement de campagnes d'information.

Services financiers – La Commission adresse une recommandation aux émetteurs de cartes bancaires visant une meilleure protection de leurs clients.

■ 26 septembre

Hongrie – Le commissaire Willy De Clercq et le vice-premier ministre hongrois Jozsef Marjai signent un accord de commerce et de coopération qui prévoit une élimination progressive des restrictions quantitatives qu'applique la CE à l'égard des importations de produits agricoles et industriels hongrois, une plus grande ouverture de la Hongrie aux

produits de la CE et un renforcement de la coopération dans le domaine économique, du tourisme, de l'environnement, etc.

CE/Etats-Unis – Les ministres des Affaires étrangères des Douze adoptent une déclaration exprimant leur inquiétude face au „potentiel protectionniste” du „Trade Act” récemment voté par le Congrès américain et leur volonté de défendre, le cas échéant, les intérêts communautaires.

Energie – Les ministres de l'Energie de la CE, réunis à Athènes, estiment que les compétences du Conseil „énergie” doivent être étendues en vue de la création d'un marché commun de l'énergie d'ici à fin 1992.

■ 26 et 27 septembre

Agriculture – Les Douze ne parviennent pas à un accord sur l'attribution de quotas laitiers supplémentaires et plusieurs pays laissent entendre que la proposition de la Commission sur les aides directes aux revenus devrait être revue.

ACP/CE – Les ministres des Affaires étrangères de la CE ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le mandat de

négociation pour le renouvellement de la Convention de Lomé. Les divergences portent sur l'extension géographique de la Convention, le futur régime du Stabex et les échanges commerciaux.

CE/Cuba – L'île des Caraïbes emboîte le pas à ses partenaires européens du Comecon en ouvrant des relations diplomatiques officielles avec la CE. Depuis la signature de la déclaration conjointe CE/Comecon en mai dernier, tous les pays du Comecon ont ouvert des relations diplomatiques avec la CE à l'exception de la Roumanie, de la Mongolie, du Vietnam et du Cambodge.

Transports – Au cours d'un Conseil des ministres à Athènes, la Commission européenne promet un rapport sur l'harmonisation des péages et taxes routières d'ici la fin 1988.

■ 1er et 2 octobre

Environnement – Les ministres de l'Environnement estiment que les préoccupations environnementales devraient être davantage prises en considération dans l'action communautaire. Une déclaration dans ce domaine pourrait être soumise

au prochain Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Rhodes, en décembre 88.

■ 10 octobre

Droit européen – Dans son cinquième rapport sur l'application du droit communautaire, la Commission constate une augmentation en 1987 des infractions commises par les Etats membres. Parmi ceux les plus souvent „mis en demeure” par la Commission, la Belgique figure en cinquième position.

ACP/CE – Les ministres et secrétaires d'Etat des 12 pays de la CE et des 66 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ouvrent, à Luxembourg, les négociations de la quatrième Convention de Lomé (1990-94). Celle-ci s'étendra à de nouveaux secteurs (aspects sociaux, environnement, recherche, etc.) et comprendra un nouveau fonds de déboursement rapide permettant des aides à l'ajustement structurel. Les discussions risquent toutefois d'être difficiles sur l'adaptation des fonds „Stabex” et „Sysmin”, des préférences commerciales ainsi que l'adhésion éventuelle de Haïti et Saint-Domingue.

DES TRANSPORTS LIBERES EN 1992

La libéralisation des transports dans le cadre du grand marché européen est en bonne voie. Deux décisions importantes ont été prises. Les 20 et 21 juin dernier, les Douze sont arrivés à un accord concernant la suppression d'ici 1992 du système protectionniste de contingents pour les transports routiers tandis que le 26 juillet, des nouvelles mesures ont été adoptées afin de poursuivre la libéralisation des transports aériens.

Le transport routier

La route est prédominante pour le transport des marchandises. Sur 8,5 milliards de tonnes transportées en 1985 dans l'Europe des Douze, 7 milliards l'ont été par la route (dont 300 millions par des transporteurs belges). Et pourtant, plus de 30 ans après la signature du Traité de Rome, il n'existe pas encore

de véritable politique commune des transports routiers. Plus de la moitié (54 %) des trajets s'effectuent en effet dans le cadre d'un système protectionniste de contingents bilatéraux négociés chaque année entre les Etats membres. Seulement 16 % du transport est régi par des contingents communautaires négociés au Conseil des ministres, valables une année et qui peuvent être utilisés par tous les Etats membres. Pour le reste, 10 % n'est soumis à aucun contingent (notamment au sein du Bénélux) et les quelque 20 % restants sont essentiellement constitués par des transports pour compte propre effectués par les producteurs eux-mêmes et le trafic frontalier.

Un système protectionniste

Les conséquences du système de contingents bilatéraux apparaissent sur bien des points

aberrantes :

- Alors que les relations de transport au sein du Bénélux et entre cette entité et la Grande-Bretagne sont libres, des pays comme l'Allemagne et la France exigent systématiquement une autorisation pour chaque voyage, même si le camionneur effectue seulement un transit !

- les autorisations de transport ne sont données que pour un aller simple. Eviron un tiers des véhicules en mouvement circulent donc à vide !

- certains Etats membres limitent les autorisations afin de réserver l'ensemble de leurs exportations par route à leurs transporteurs nationaux. Ainsi, l'Italie a accordé 145.000 autorisations aux transporteurs allemands en 1986 alors qu'elle n'a bénéficié, pour ses propres transporteurs, que de 91.000 de la part de l'Allemagne.

- les petits pays, moins bien armés pour négocier, sont les premières victimes de ce système. Ainsi, les chauffeurs portugais et grecs n'ont que 2 % à peine du marché communautaire, contre 19 % pour les Néerlandais et les Allemands, 16 % pour les Français, 12 % pour les Italiens et les Espagnols et 9 % pour les Belges.

- les prix du transport routier sont plus élevés qu'ils ne devraient l'être dans une situation de concurrence réelle.

Une libéralisation progressive

Difficile d'imaginer un marché unique, où les biens circuleraient librement mais où leurs transporteurs resteraient soumis à mille et un contrôles !

Forte d'un jugement de la Cour européenne de Justice, qui a estimé en mai 1985 que le

• • •



„Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise.”

„Nous n'avons rien à craindre que la crainte elle-même.”

„On ne règle pas un problème qui est le résultat de certaines conditions tant que ces conditions durent. Il faut les changer, changer le contexte.”

Jean Monnet
(1888 - 1979)

PUBLICATIONS

- „Les défis de 1992”, une version abrégée et destinée au grand public du rapport Cecchini sur le coût de la non-Europe. Editions Gallimard (230 p.)
- Création d'un espace financier européen - Pour tout savoir sur la libéralisation des mouvements de capitaux, un dossier de 323 p. aux éditions „Perspectives européennes” de l'Office des publications des CE. L-2985 Luxembourg. Prix : 700 FB.
- Les pays d'Europe occidentale - Analyse, sous la direction d'A. Grosser, de la vie politique, économique et sociale des pays d'Europe occidentale. Notes et Etudes documentaires (308 p.), La documentation française. Prix : 80 FF.
- Erasmus, bulletin d'informations - Publié par le Bureau Erasmus, 15 rue d'Arlon, 1040 Bruxelles. Prix : 3,9 Ecu/numéro (16 p.)

Jacques Delors préface 1992 LE DEFI

Nouvelles données économiques de l'Europe sans frontières



Flammarion

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission des CE, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

- Un grand marché sans frontières (Documentation européenne, périodique - 3/1988).

- Innovation and Technology Transfer (Newsletter Vol. 9/3, July 1988, Supplement to Euroabstracts, 3/88, Directorate-general XIII, Commission of the EC).

- I'M - Marché de l'information (EurOnet Diane News, Issue N° 54, September-November 1988), P.O. Box 2373, L-1023 Luxembourg.

- EUREKA News (Trimestriel, 2, 19 octobre 1988), avenue des Arts 19 H, 1040 Bruxelles.

AGENDA

3.11 : „Christelijke Beweging voor Vrouwen uit de Midden-groepen - CMBV” (Sint-Niklaas);

7.11 : „HONIM” (Bruxelles);

8.11 : „COB - Gepensioneerden Club Brussel”;

10.11 : „Christelijke Beweging voor Vrouwen uit de Midden-groepen - CMBV” (Bruxelles);

11.11 : Enseignement Catholique (Bruges);

14.11 : Remise Prix „Emile Noël” ; „Sint-Pauluscollege” (Houthalen);

15-17.11 : Ecole de Nu Saint-Pie X - Saint-Camille (Bruxelles);

21.11 : Athénée Léon Lepage (Bruxelles);

24.11 : Stagiaires AGCD (Ministère de l'Agriculture - Ostende);

2.12 : Institut Sainte-Marie (Huy);

8.12 : „Brabantse Volkshogeschool” (Bruxelles);

9-10.12 : Réalités européennes du Présent (Paris).

EURinfo est édité par le Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique. Commission des Communautés européennes. rue Archimède 73 1040 Bruxelles, tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Secrétariat de rédaction Valérie Hirsch

Crédits Photos CE (p. 1, 2, 3, 10, 11).

... système de contingents bilatéraux était contraire au Traité de Rome, la Commission estime qu'une libéralisation totale des transports routiers est indispensable. En juin 1986, les Douze s'étaient engagés à augmenter, dans un premier temps, le contingent communautaire de 40 % par an. Objectif : parvenir à 70.000 licences en 1992 puis supprimer définitivement tous les contingents. Ce schéma n'a pu être respecté, du fait d'un blocage de l'Allemagne qui exigeait une harmonisation de toutes les conditions de concurrence (taxes routières sur les autoroutes, les véhicules, heures de travail et de repos, etc.) parallèlement à la libéralisation.

Lors du Conseil de juin 1988, l'Allemagne, alors Présidente, a accepté de faire machine arrière et un accord a enfin pu être conclu. Il prévoit que le contingent C.E. sera augmenté de 40 % en 1988 et en 1989. Pour les 3 années suivantes, une décision devra être prise d'ici mars 1990. Enfin, les Douze se sont formellement engagés en faveur d'une libéralisation totale du transport routier à partir de 1992. Par ailleurs, les discussions

seront poursuivies concernant l'harmonisation des conditions de travail des chauffeurs routiers.

Transports aériens : un premier pas.

Le 8 décembre 1987, après trois années de débats intenses, les ministres des Transports des Douze ont entériné un premier accord sur la libéralisation des transports aériens. Un accord encore timide mais qui constitue la première brèche après quarante années de protectionnisme confortable. La résistance de certains pays, en particulier l'Allemagne et ceux du Sud de la CE, à l'égard de cette libéralisation avait été telle que la Commission s'était décidée, en juillet 1986, à ouvrir des procédures d'infraction contre la plupart des compagnies aériennes des Douze pour non-respect des règles de concurrence du Traité de Rome.

L'accord de décembre 1987 prévoit un ensemble de mesures destinées à insuffler une plus grande marge de liberté aux compagnies aériennes. Ainsi, s'il faut toujours l'approbation des gouvernements pour l'établissement des tarifs aériens, certains critères

ont été établis. Par exemple, des tarifs „réduits” (65 à 90 % du prix normal) pourront être proposés aux heures de pointe, à condition que le séjour comporte la nuit du samedi ou six nuits sur place. Une plus grande souplesse a également été introduite dans le partage des „capacités” entre les compagnies (nombre de sièges par ligne) et l'accès au marché (plusieurs compagnies d'un même pays pourront desservir une route, elles pourront charger et décharger des passagers sur un aéroport intermédiaire et l'Irlande et le Portugal pourront ouvrir des routes entre deux pays de la CE).

Sans bouleverser le marché, cette première phase commence à avoir des effets concrets. Elle représente surtout un changement d'optique pour les compagnies aériennes, obligées d'ouvrir leurs chasses-gardées. En principe, l'accord de 1987 devrait être élargi par de nouvelles mesures en juin 1990. En attendant, la Commission a adopté, le 26 juillet, trois règlements accordant une exemption aux règles de concurrence du Traité de Rome.

Objectif : veiller à une con-

currence loyale, en particulier à l'égard des transporteurs nouveaux, sans entraver la coopération entre compagnies. Des conditions ont ainsi été fixées pour le partage des recettes, la conclusion d'accords sur la manutention au sol et le développement de systèmes de réservation informatisée. La Commission devait aussi formuler en octobre deux propositions pour faire face à la congestion du trafic aérien et de certains aéroports (Londres et Francfort, en particulier) : l'adhésion de tous les Etats membres à Eurocontrol, qui coordonne déjà en partie le contrôle aérien des pays du Bénélux, et l'utilisation sous certaines conditions de l'espace aérien militaire pour les vols civils.

Les autres transports

Les Douze ont également adopté en décembre 1986, quatre mesures renforçant la concurrence dans les transports maritimes. Deux autres décisions devront être prises en 1989 portant sur le transport par voies navigables et la libéralisation des services d'autocars (notamment, la possibilité de prendre des passagers dans un autre Etat membre).